



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 18 février 2008

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 février 2008 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents :
Présents : 20
Absents : 4
Votants : 24
Affiché à la mairie le 19 février 2008

Monsieur Jean-Michel IMBERT, Maire Délégué.
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jacky JOANNIS, Adjoints.
Mmes et Mrs Henri SILVAN, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN et Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents :
Mrs Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, et Mmes Yvette SALA, Marie LEGENDRE excusés et représentés.

Secrétaire :
Mme Martine BLANVILLAIN

Monsieur BIDEAU fait un constat rapide du mandat, les finances sont saines, les réalisations ont été faites pour le bien des habitants et l'embellissement de la commune, sans augmenter la dette ni toucher aux impôts. Les commissions ont bien travaillé.

INVENTAIRE COMMUNAL

Le recensement de l'ensemble des biens, terrains et bâtiments est réalisé pour la mise en place de l'inventaire. Deux étapes restent à mener à bien : le rapprochement de notre inventaire avec l'état de l'actif (document comptable) et le suivi de l'inventaire avec sa mise à jour annuelle.

TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

La taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux, est perçue :

- soit directement pour les communes de plus de 5 000 habitants ;
- soit par l'intermédiaire du fonds de péréquation lorsque les communes ont moins de 5 000 habitants.

Seules les communes qui perçoivent directement la taxe communale peuvent délibérer pour l'application de réductions ou d'exonérations. Le conseil ne change rien.

COMMISSION DE FINANCES du 7/02/08 a examiné les demandes de subvention déjà reçues, le conseil entérine les propositions, rappelle que le crédit ouvert au budget s'élève à 118 000 €

Comme chaque année, les membres du Comité des fêtes ont réalisé bénévolement la décoration des rues de la commune pour les fêtes de fin d'année, le coût des fournitures s'élève à 502,18 euros. Le conseil décide d'allouer une subvention correspondant au montant des fournitures.

PROLONGEMENT DE LA RUE DES PRES HAUTS – achat terrain à Michel ROBIN

Monsieur Michel ROBIN, propriétaire de la parcelle AX 101 de 29 777 m², par courrier du 9 janvier 2008 donne son accord pour la vente d'une surface de 218 m² longeant le chemin rural n° 21 dit des Prés Hauts, au prix de 14 €/m², majoré de l'indemnité de réemploi (20% du prix de vente) soit 2,80€/le m², l'indemnité d'éviction agricole calculée sur la base de 2 450 €/ha, les frais de notaire et bornage restant à la charge de la commune.

CIMETIERE - ACHAT DE CAVURNES ET DEMANDE DE SUBVENTION

Il ne reste plus qu'une cavurne de disponible dans le cimetière, il est donc nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil du site cinéraire. La construction de 4 cavurnes s'élève à 2 200 €HT.

Le conseil *donne* son accord à l'achat de 4 cavurnes supplémentaires et *sollicite* le conseil général pour l'obtention d'une subvention.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ADMR

L'ADMR était installée dans un bureau de la Mairie depuis juin 2004, avec l'extension de l'activité cette pièce était devenue trop petite et la commune souhaite reprendre ce bureau pour ses propres services.

La rénovation de l'ancien logement sis 12 rue d'Auxerre en bureaux a permis d'offrir une surface plus grande à l'association qui occupe le 1^{er} étage. Le conseil *décide* de fixer le loyer à 140 € par mois charges comprises, à compter du 1^{er} mars 2008, *base* la révision du loyer annuellement au 01 mars sur la valeur de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2007, soit 114,30 *autorise* le maire à signer le bail à intervenir. Depuis le 1^{er} février 2008, l'association a une ligne directe et indépendante, le remboursement des frais téléphoniques est donc supprimé.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Un conventionnement est nécessaire pour la comptabilisation dans le quota des logements sociaux de trois logements communaux, à savoir : le 3 rue des Marronniers à Sougères et les deux du 3 avenue de la Seiglée. Le conseil municipal *autorise* le maire à poursuivre les négociations avec DOMANYS (ex OPAC 89).

MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ACCUEIL

Par courrier du 9 janvier, l'Inspection Académique nous sollicitait pour la mise en place d'un service d'accueil les jours de grève. Le financement de ce service s'élève à 90€/jour par tranche de quinze élèves et repose sur une convention entre l'Etat et la Commune.

La commune a mis en place ce service le 24 janvier 2008 qui a accueilli 16 élèves. Le conseil *autorise* le Maire à signer la convention à intervenir pour obtenir l'indemnisation de ce service.

PERSONNEL

La commission des emplois du 26 janvier 2008 a reçu quatre candidats en entretien pour le poste de Directeur des Services et retenu la candidature de Monsieur F. DECK, ingénieur.

Le conseil municipal *décide*, à compter du 1^{er} mars 2008 :

- la création d'un emploi d'ingénieur et d'un emploi fonctionnel sur le poste de Directeur Général des Services
- et suite au départ du gardien du foyer communal, la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal et création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe au Foyer communal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE L'AUXERROIS

Le syndicat, lors de son assemblée générale du 18 janvier 2008, a accepté l'adhésion de la commune d'Appoigny.

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, cette décision doit être entérinée par les communes membres constituant le syndicat dans un délai de 3 mois. Le conseil *émet* un avis favorable à cette adhésion.

TRAVAUX

Rue des Prés Hauts :

La maîtrise d'œuvre nous fait parvenir l'avenant n° 2 au marché tenant compte du montant minoré du montant du marché par rapport à l'estimation. (Estimation du marché de travaux 269 536,90 € HT – ouverture des plis 217 442,00 €HT).

Travaux voirie programme 2007 : l'avenant n° 1 comprenant des prix supplémentaires chiffrés à 12 441,31 €HT et une prolongation de délai jusqu'au 29 février 2008 est soumis au conseil qui l'accepte.

Aménagement de la Place de la Mairie :

Expertise : le cabinet Paysarbre a été missionné pour expertiser les deux arbres (un marronnier et un érable) situés en bordure du Parc Colbert vers l'entrée.

Les conclusions de l'expertise préconisent l'abattage compte tenu de leur âge, de leur état phytosanitaire. Leur isolement augmente le risque de rupture, de chute de l'arbre mais aussi les travaux de terrassement en cours.

Il préconise leur remplacement par un jeune arbre remarquable de dimensions respectables à grand développement, d'espèce rustique, le choix s'est porté sur un hêtre vert (installé depuis le 20 février 2008).

Commission d'Appel d'Offres du 18/02/08 a examiné l'avenant n° 1 tranche 1 - lot 1 voirie - comprenant des prix supplémentaires et l'avenant n° 1 – lot 3 espaces verts - comprenant des prix supplémentaires et la fourniture et mise en œuvre d'un mélange spécifique pour joint gazon conformément au CCTP et émis un avis favorable. Le conseil entérine cette décision.

Déplacement du Monument aux Morts : la base sablée et nettoyée est réinstallée dans le parc, le soldat est en restauration il sera remis en place sous huitaine avec les nouvelles plaques gravées.

Complexe culturel : le point sur le dossier après lecture par les membres de la commission du projet de programme établi par l'assistance à maîtrise d'ouvrage n'apporte pas d'observations particulières.

COMMISSIONS

Du 12 janvier 2008 : la visite des bâtiments communaux a permis aux conseillers de découvrir les aménagements et travaux réalisés en 2007, dont la laverie et le 12 rue d'Auxerre mais également de relever ceux à envisager en 2008, à savoir la mise aux normes des pièces, en sous toit, attribuées aux associations dans l'aile du Château Colbert.

Maisons illuminées du 30/01 : remise des récompenses aux lauréats avec projection.

Voirie du 13/02/08 : fait le point sur les travaux en cours et sur le programme des travaux à proposer pour 2008. Le service technique a bouché de nombreux trous dans la voirie communale. Les intempéries et la circulation ont fortement endommagées le chemin des Chesnez. Un panneau indiquant la dangerosité de ce chemin sera installé à chacune de ses extrémités (la structure est à reprendre).

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil n'applique pas de préemption sur les dossiers présentés.